



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

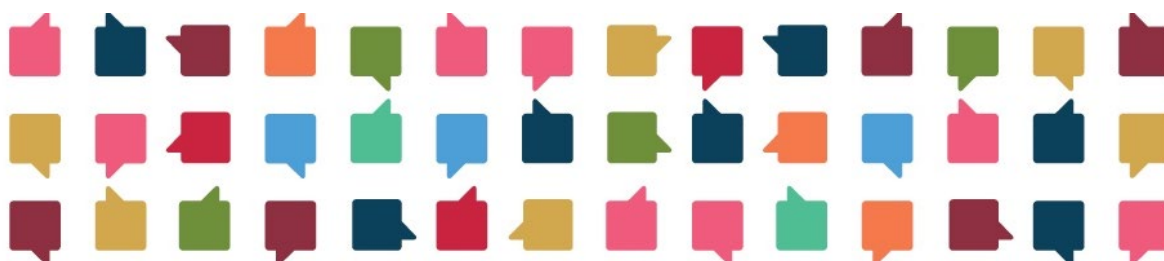
RAPPORT DE JURY – SESSION 2021

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE Discipline Non Linguistique

1^{er} et 2nd degrés

allemand – anglais – arabe – chinois – espagnol – italien

Académie d'AMIENS



Membres du jury – session 2021

Myriam AUBRY, *IA-IPR Physique Chimie*

Christophe ARMAND, *IEN ET EG Mathématiques – Sciences Physiques*

Mélanie BATTEUX-BAILLON, *IA-IPR, Histoire et géographie*

Gérald BOUCHARD, *IA-IPR Mathématiques*

Agnès BOUICHOU, *IA-IPR, LV, Anglais*

Isabelle BOULNOIS, *IA-IPR, EPS*

Anne BRASSEUR, *IEN ET EG Economie Gestion*

Fabrice BROWET, *IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles*

Xavier CATHALA, *IA-IPR Sciences Economiques et Sociales*

Jérôme DAMBLANT, *IA-IPR, Histoire et géographie*

Marion DUBOIS-PAGER, *IA-IPR, LV, Anglais*

Odile FISHER, *professeur de DNL HG*

Caroline FRIGERI, *professeur d'économie et gestion*

Isabelle HAREUX, *IA-IPR, LV, Espagnol*

Jean-Baptiste GAUTHIER, *Chargé de Mission d'inspection, Espagnol*

Abdel-Kader KHELIFI, *IEN A de l'Oise*

Karen LONGA, *IA-IPR, Physique Chimie*

Karine LEFEVRE, *IEN ET EG Lettres Anglais*

Frédéric LEMAITRE, *Chargé de Mission DNL, professeur d'anglais*

Philippe MALEXIEUX, *IEN ET EG Economie Gestion*

Tania MERCIER, *IA-IPR, LV, Espagnol*

Odile PAGLIARI, *IA-IPR, LV, Italien*

Nathalie PARAIN, *IA-IPR, LV, Allemand*

Isabelle PILLET, *IA-IPR, LV, Chinois*

Anne-Isabelle RAMANANTSITOHAINA, *IA-IPR Education Musicale*

Bernadette SHUTE, *IA-IPR, LV, Anglais*

Régis SIGNARBIEUX, *IEN ET EG, Lettres - Histoire et géographie*

Myriam TETART, *IEN en charge de la mission Langues Vivantes dans la Somme*

Corinne TOUATI, *professeur d'anglais*

Manuella VAN-PRAET, *IA-IPR Sciences de la Vie et de la Terre*

Martine WINCKELS PANCHEN, *IA-IPR Education Physique et Sportive*

Dounia ZEBIB, *IA-IPR, LV, Arabe*

Sommaire

I : Dépôt des candidatures

II : Rappel de la structure et des modalités de l'examen

III : Statistiques session 2021

1er degré : nombre et répartition des candidats

2nd degré : nombre et répartition des candidats

IV : Critères d'évaluation

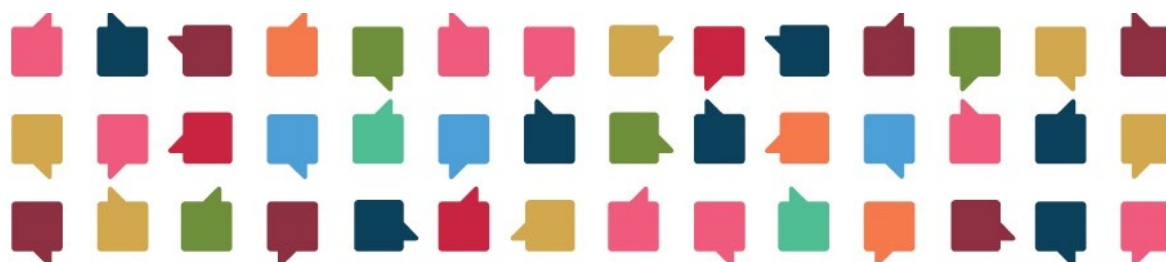
V : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 1er degré

VI : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 2nd degré

VII : Conseils et recommandations aux futurs candidats des 1er et 2nd degrés

VIII : Rappel des textes réglementaires

IX : Ressources



La certification est un examen organisé au plan académique. Elle s'adresse aux enseignants qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère.

La note de service publiée au BO n°30 du 25 juillet 2019 actualise les modalités d'organisation de cet examen et précise les attentes du jury.

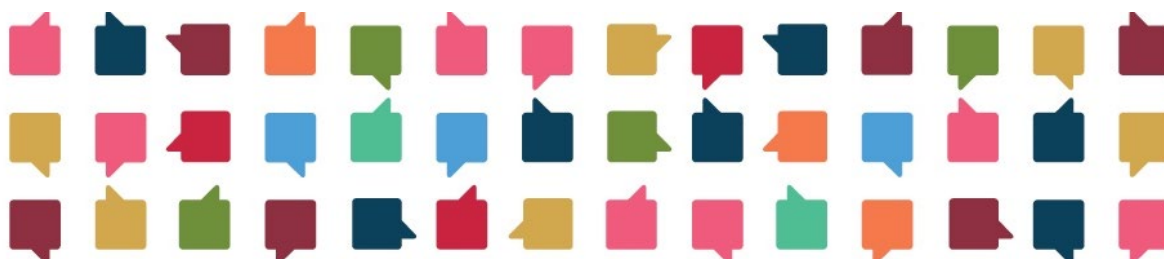
L'examen est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré depuis la session 2020.

Cette certification est obligatoire pour l'enseignement en langue étrangère d'une DNL (discipline non linguistique) au sein des SELO (sections européennes et de langues orientales) et des sections binationales et internationales au lycée.

Cette certification est particulièrement recommandée pour l'enseignement d'une DNL en langue étrangère dans le cadre d'un dispositif DNL hors SELO en collège et lycée et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège, dispositifs d'immersion).

Les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement (sauf lettres et langues) **dans les langues offertes dans l'académie.**

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour l'une des langues suivantes : **allemand, anglais, espagnol ou italien.**



I : Dépôt des candidatures :

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n°30 du 25 juillet 2020 précise que :

« *Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :*

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger*
- *les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.*

[...] Ce rapport n'est pas soumis à notation. »

Nous invitons les candidats à être particulièrement vigilants quant au respect de la procédure d'inscription et du calendrier.

La pré-inscription se fait obligatoirement sur Cyclades :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Cette année :

- le registre d'inscription était ouvert du lundi 12 octobre (14h00) au jeudi 10 décembre 2020 (17h00).
- une confirmation d'inscription était à imprimer à la fin de la phase de pré-inscription et devait être remise pour le jeudi 17 décembre 2020 (17h00) au plus tard sur l'espace candidat.
- les candidats devaient déposer leur dossier (PDF) sur leur espace candidat au plus tard le 11 février 2021.

II : Rappel de la structure et des modalités de l'examen :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé :

L'exposé du candidat prend appui sur sa formation universitaire ou professionnelle. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien :

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire. Il doit permettre également au jury d'estimer les capacités du candidat à concevoir et à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un cours de discipline non linguistique en langue vivante étrangère.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription.

L'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

Pour le 1er degré, le jury était composé d'un IA-IPR de la Langue Vivante et d'un IEN ou IEN-A en charge de la mission langue vivante (ou de leurs représentants).

Pour le 2nd degré, le jury était composé d'un IA-IPR de la DNL et d'un IA-IPR de la Langue Vivante (ou de leurs représentants).

III : Statistiques session 2021 (source : DEC)

1^{er} degré :

Nombres et répartition des candidats inscrits :

candidats inscrits

DNL / LV	anglais
Mathématiques	1
Histoire-Géographie	2
Sciences et technologie	1
Enseignements artistiques	6
EPS	1
TOTAL	11

Nombres et répartition des candidats présents :

candidats présents

DNL / LV	anglais
Mathématiques	
Histoire-Géographie	1
Sciences et technologie	1
Enseignements artistiques	6
EPS	
TOTAL	8

Nombres et répartition des candidats reçus :

candidats reçus

DNL / LV	anglais
Mathématiques	
Histoire-Géographie	1
Sciences et technologie	1
Enseignements artistiques	6
EPS	
TOTAL	8

2nd degré :

Nombres et répartition des candidats inscrits :

candidats inscrits

DNL / LV	all	ang	ar	chin	esp	it	TOTAL
Economie-gestion marketing		1					1
Education Musicale		2			1		3
EPS		2			1		3
Histoire-Géographie	2	11			2	1	16
Mathématiques		6		1	1		8
Physique chimie		4			1		5
SES	1	1					2
SII		1					1
SVT		3					3
Eco-gestion - commerce vente		2	1		1		4
Hôtellerie		4					4
Lettres / histoire géo			1				1
Maths/sciences physiques		1					1
Arts plastiques		2					2
TOTAL	3	39	2	1	7	1	54

Nombres et répartition des candidats présents :

candidats présents

DNL / LV	all	ang	ar	chin	esp	it	TOTAL
Economie-gestion marketing		1					1
Education Musicale		1			1		2
EPS		2					2
Histoire-Géographie	2	9			1	1	13
Mathématiques		2		1	1		4
Physique chimie		4			1		5
SES	1	1					2
SII		1					1
SVT		3					3
Eco-gestion - commerce vente		1	1		1		3
Hôtellerie		4					4
Lettres / histoire géo							
Maths/sciences physiques		1					1
Arts plastiques							
TOTAL	3	30	1	1	5	1	41

Nombres et répartition des candidats reçus :

candidats reçus

DNL / LV	all	ang	ar	chin	esp	it	TOTAL
Economie-gestion marketing		1					1
Education Musicale		1			1		2
EPS		1			1		2
Histoire-Géographie	1	4				1	6
Mathématiques		2		1	1		4
Physique chimie		3					3
SES		1					1
SII		1					1
SVT		3					3
Eco-gestion - commerce vente			1				1
Hôtellerie		3					3
Lettres / histoire géo							
Maths/sciences physiques							
Arts plastiques							
TOTAL	1	20	1	1	3	1	27

IV : Critères d'évaluation :

L'obtention de la certification complémentaire DNL est évidemment soumise à une bonne qualité d'expression mais le seul niveau de langue ne peut suffire. La réflexion pédagogique et didactique du professeur est également évaluée. **Il est impératif de témoigner d'un engagement dans la réflexion pédagogique dans le cadre même de sa propre discipline, en langue française. Il convient de s'interroger sur l'intérêt d'enseigner sa discipline dans une langue vivante étrangère.** Il ne s'agit pas seulement de traduire dans une autre langue un exercice de la discipline concernée.

La note de service publiée au BO n°30 du 25 juillet 2019 rappelle les compétences du professeur de DNL, à savoir :

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère :

Les candidats doivent être en mesure d'expliquer clairement le fonctionnement d'une Section Européenne. Les dispositifs « DNL hors Section Européenne » et « EMILE » doivent également être connus. La possibilité offerte aux enseignants d'enseigner en partie leur discipline en langue étrangère même en dehors d'une section européenne peut donner lieu à une évaluation prise en compte dans l'examen et mentionnée sur le diplôme du baccalauréat. Dans le premier degré, la création et la gestion d'un parcours EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère) doivent également être explicitées.

- La connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ; l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue :

L'articulation pédagogique du cours de DNL et de celui de Langue vivante doit être réfléchi, en lien avec les activités langagières et les compétences décrites dans le CECRL et les programmes de langues vivantes. Il est attendu du candidat qu'il présente un projet qui s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire et collective, si possible en lien avec le projet d'une école ou d'un établissement.

- La maîtrise de la langue étrangère au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement. Maniement de la langue courante, maîtrise du langage de la classe et du vocabulaire de la discipline :

Une certaine spontanéité est attendue notamment lors de l'entretien afin de permettre au jury d'évaluer la qualité de l'expression orale du candidat.

- La capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue :

La prise en compte des spécificités de l'enseignement de sa discipline en langue vivante est attendue chez les candidats. Le candidat doit mener une réflexion sur la gestion de la classe en langue vivante, le fait de donner des consignes en langues, etc. Il doit avoir réfléchi et s'être documenté sur les difficultés potentielles rencontrées par les élèves lors du cours de DNL et sur la remédiation à apporter.

- La capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ; la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés :

Le travail sur les ressources authentiques, issues du ou des pays concernés, la mise en perspective de différents faits culturels, l'ancrage culturel du cours de DNL, le travail sur la notion de point de vue, sont autant de points évalués lors de l'entretien.

- La capacité à concevoir un projet d'échanges (réels et virtuels) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire :

La connaissance des différents programmes de mobilités et labels.

Le BO précise par ailleurs que ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

V : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 1^{er} degré :

Le rapport, en amont de l'évaluation :

Les dossiers présentés répondent bien aux attendus. Ils sont structurés et comptent 4 à 5 pages. La plupart comportent des documents iconographiques qui illustrent le propos avec pertinence : photos, documents supports, cartes mentales, productions d'élèves. Ces différents documents doivent nécessairement être accompagnés d'une partie rédigée qui permet de les décrire, les commenter et les analyser en s'appuyant notamment sur les textes de références.

De nombreux candidats enseignent déjà dans des écoles EMILE ou, a minima, assurent des échanges de service en langues vivantes dans leur école. Il est toutefois important de préciser que cette certification est ouverte à tous les professeurs des écoles, quel que soit le contexte d'enseignement.

Les dossiers présentent toujours le CV de l'enseignant puis des séances assurées. Celles-ci s'inscrivent dans diverses disciplines et doivent correspondre à un projet de classe ou d'école.

L'exposé et l'entretien :

La très grande majorité des candidats s'était bien préparée à l'entretien et était au fait des attentes du jury. Les candidats ont présenté leur dossier en langue vivante. Le niveau de langue (ici, l'anglais) est bon, voire très bon pour enseigner la DNL (B2 – C1 du CECRL). Il est tout à fait modélisant pour les élèves.

La réflexion pédagogique est déjà pour la plupart des candidats très aboutie. Les dossiers et les entretiens témoignent d'une dynamique des langues très riche dans les écoles grâce à une réflexion pédagogique fine et des actions cohérentes et très réfléchies. Certains des projets sont inscrits dans une dynamique inter-degrés, ce qui doit être encouragé.

Dans l'ensemble, les textes officiels sont bien connus, notamment le CECRL dont les critères (compétences, activités langagières, approche actionnelle) sont bien maîtrisés.

Lorsque des partenariats ou des séjours à l'étranger sont mentionnés, les candidats gagneront à exposer comment ces expériences leur ont permis d'acquérir des compétences utiles aux élèves, des compétences professionnelles susceptibles d'être réinvesties dans un projet pédagogique de DNL et des connaissances culturelles sur le/les pays de culture anglo-américaine.

Nous recommandons aux candidats d'approfondir encore davantage leur réflexion autour de l'apport réel de la DNL. En effet le cours de DNL ne peut être réduit à une simple acquisition de lexique (bien qu'essentielle). Il s'agit aussi de travailler les activités langagières et d'enrichir

la culture des élèves, en lien avec la discipline enseignée. Aussi, s'appuyer sur des supports authentiques doit permettre aux professeurs et aux élèves de ne pas perdre de vue l'ancrage culturel. Le potentiel de l'utilisation d'une langue étrangère doit être bien perçu et mis en avant. Le cours de DNL permet à l'élève de développer des compétences de communication en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire multiples (langue, savoir-être, dimension culturelle, etc.). Les enjeux sont larges et ne reposent pas uniquement sur l'acquisition de lexique.

Force est de constater le bon voire excellent niveau linguistique et pédagogique des candidats issus du premier degré.

Par ailleurs, nous encourageons les candidats professeurs des écoles à privilégier les supports authentiques (notamment audio, enregistrés par des locuteurs natifs).

Enfin, nous invitons les professeurs des écoles à donner à voir ce qu'ils réalisent au sein de l'école, mais aussi au sein de la circonscription, du département et de l'académie afin de créer de véritables réseaux. Le site académique « DNL – immersion – AMIENS » est un appui essentiel pour la valorisation des actions menées et la mise en réseaux des différents acteurs.

VI : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 2nd degré :

Le rapport, en amont de l'évaluation :

La majorité des dossiers répondent aux attentes en termes de contenu et de présentation. Nombreux sont les candidats à souligner et à valoriser les étapes de leur parcours professionnel, en faisant ressortir leur motivation à enseigner en langue vivante au travers de diverses expériences pédagogiques.

Si la mention du cheminement qui a conduit à la candidature est appréciée, il ne s'agit pas de se contenter d'évoquer son parcours scolaire ou ses voyages à l'étranger pour justifier de sa candidature, mais bien de présenter un projet professionnel et pédagogique. Les dossiers comportant des exemples, des travaux et des productions d'élèves en lien avec les textes et les projets d'établissement et académique sont de bons points d'appui pour l'entretien.

De même, les dossiers reflétant un travail collégial, ancré dans la culture de la langue concernée, et une articulation pédagogique réfléchie entre cours de langue et cours en langue sont encouragés. Il convient, en effet, d'éviter l'empilement de situations pédagogiques singulières, sans fil conducteur, et déconnectées d'un projet concerté avec le ou les professeurs de langues de la classe concernée.

Les points de vigilance sont les suivants :

- **bannir les dossiers manquant d'ancrage disciplinaire : il s'agit bien d'apporter des contenus disciplinaires** en langue étrangère. Il ne s'agit pas d'un cours de langue vivante.
- **enrichir les dossiers de références culturelles, en lien avec le ou les pays concernés : il est nécessaire d'ancrer le sujet du cours de DNL dans la culture des pays de la langue concernée.** Dans certains dossiers, l'absence de références culturelles et de ressources pédagogiques authentiques et issues des pays concernés témoigne du manque de réflexion sur la nécessaire articulation entre le cours de DNL et la culture du ou des pays. **Les projets envisagés doivent rendre visibles les liens entre la DNL, la langue vivante étrangère, et la culture dont elle est porteuse.**

Le jury a apprécié pour sa part la fluidité et la concision dont certains candidats ont su faire preuve. Il insiste sur l'importance de recourir à une langue claire et précise ; les termes techniques utilisés doivent être maîtrisés et mis au service de la réflexion didactique. Le candidat doit être capable de les définir le cas échéant.

De manière générale, les meilleurs dossiers sont ceux qui présentent des expérimentations ; celles-ci peuvent avoir été mises en place lors de séances de cours, mais également dans le cadre d'activités pédagogiques extracurriculaires (semaine de l'Europe, voyage à l'étranger, club sciences, etc.). Ces expériences, même modestes, ont le mérite d'étayer la réflexion

pédagogique, de lui donner corps, et d'éviter les généralisations abstraites. **De ce fait, le jury ne peut que recommander aux futurs candidats de s'impliquer dans des projets concrets, y compris en dehors des Sections Européennes existantes (dispositifs de DNL hors SELO, immersion en langues vivantes).**

Plusieurs professeurs appréhendent parfaitement le travail en collaboration avec leurs collègues linguistes avec lesquels ils travaillent déjà (ETLV, co-enseignement). Ils ont à ce titre pu s'appuyer sur leur expérience et les activités et séances déjà mises en place pour proposer une réflexion pédagogique de qualité. Certains ont fait part d'échanges avec leurs collègues professeurs de langue vivante qu'ils ont pu aller observer en classe, ce qui leur a permis d'affiner leur connaissance du CECRL et des attendus d'un cours de langue.

L'exposé et l'entretien :

Les candidats avaient pris soin de préparer leur épreuve. Le jury a apprécié la spontanéité de certains candidats lors de l'exposé malgré la mise en place de visioconférence dans le cadre de la situation sanitaire.

L'épreuve orale évalue les compétences à la fois linguistiques et didactiques du candidat.

Au cours de l'exposé, les candidats ont présenté leur parcours professionnel, leurs expériences à l'étranger, les travaux menés, leurs souhaits et leur projet pédagogique. Le temps imparti des dix minutes a été respecté. Certains ont réussi à mettre en lien les deux disciplines en évitant l'écueil de réduire leur projet en une traduction du cours en langue étrangère.

Il a été remarqué que les candidats ont veillé à ne pas répéter le rapport transmis en amont. Les supports présentés étaient de bonne facture et apportaient l'étayage nécessaire à leur propos. **Il convient de rappeler que l'enseignant doit s'appuyer avant tout sur le cœur de sa discipline afin d'éviter toute digression nuisible à la lisibilité des objectifs recherchés.**

Les candidats comprennent globalement bien le sens des questions posées et y apportent des réponses réfléchies, argumentées et construites. Elles sont cependant révélatrices de fragilités culturelles ou encore d'une vision de l'enseignement en DNL réduite à la discipline sans une mise en perspective élargie au projet d'établissement, à la culture des pays concernés, ou encore aux politiques éducatives menées à l'étranger.

Un certain nombre de candidats a assisté à des cours de DNL en Section Européenne, ce qui leur confère un avantage certain. Le fait de s'être intéressés de près à la DNL leur a généralement permis d'en saisir les enjeux, et de mieux en appréhender la réalité concrète.

Le jury tient également à rappeler l'importance du travail collaboratif entre l'enseignant de DNL et ses collègues linguistes. L'articulation du cours de DNL avec le cours de langue vivante doit être conceptualisée et réfléchie. Certains candidats à la Certification méconnaissent les enjeux

et les modalités de l'enseignement d'une langue étrangère, ce qui les pénalise au moment d'envisager de possibles mises en œuvre (scénarios pédagogiques, mise en activité des élèves, tâches orales, etc.). On ne peut qu'encourager les candidats à s'informer sur la démarche actionnelle, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, les épreuves du Baccalauréat.

Au cours de l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit prêt à justifier sa réflexion pédagogique et l'invite à s'engager dans un réel dialogue professionnel, dépassant l'exposé d'actions et d'expériences juxtaposées. Les questions des examinateurs visent à approfondir cette réflexion et, le cas échéant, à l'aider à envisager d'autres pistes.

Les candidats faisant preuve de réelles compétences de communication (écoute, richesse de la langue, développement organisé, capacité à se détacher du dossier afin d'élargir la discussion) ont été valorisés.

Complément concernant l'épreuve de certification complémentaire en Allemand :

Trois candidats se sont présentés à la certification complémentaire Langues vivantes Allemand cette année. Si les candidats ont fait montre d'un sérieux certain et témoigné d'aptitudes, le taux de réussite n'est pour la session 2021 que de 30%.

Pour aider les futurs candidats dans leur préparation, nous attirons leur attention sur quelques incontournables.

Il convient en premier lieu de rappeler que le jury n'attend pas des candidats un niveau de connaissances et de compétences identiques à celui des professeurs d'allemand. Les candidats l'ont visiblement bien compris comme en ont témoigné les échanges. Les facteurs qui ont limité les prestations tiennent pour l'essentiel à une appréhension souvent vague de ce que peut recouvrir l'enseignement en langues étrangères dans une discipline dite non linguistique.

Les futurs candidats sont invités à engager une réflexion sur ce qu'implique concrètement enseigner en langues vivantes étrangères tant pour ce qui concerne les démarches, la terminologie mais aussi les finalités de cet enseignement. Dans cette perspective, nous ne saurions trop recommander aux candidats d'éprouver avec leurs classes des scénarii d'apprentissage qui bien que modestes dans leur ambition leur permettra d'affiner leur approche ici encore trop vague. De même serait-il pertinent d'assister à des cours de langue, occasion de mesurer les domaines et champs d'études étudiés et d'observer comment l'acquisition de connaissances et la construction de compétences sont mises en œuvre. De plus, il n'est inutile de s'enquérir de la nature des projets menés à l'international. Si un enseignement en langues vivantes n'est pas la reproduction à l'identique du cours de langue, les processus d'apprentissage méritent d'être connus, sans compter le fait que de nombreux

croisements peuvent être opérés. Ces repères contribueront sans doute à aider le candidat à mieux saisir le réel apport complémentaire d'un enseignement en langues vivantes, pour la discipline dans laquelle le cours est dispensé, et pour l'apprentissage de la langue vivante étrangère.

Enfin, une actualisation des connaissances de l'espace germanophone est conseillée. L'enseignement en Langues vivantes représente une authentique richesse dès lors qu'il favorise une approche nuancée des cultures, dépassant les clichés. D'une manière générale, la consultation des programmes ZDF et ARD offre une première approche de cet espace culturel tout en favorisant une exposition à la langue cible.

L'expérience montre que les candidats qui ont perçu l'esprit de cet enseignement réussissent avec aisance l'épreuve sans devoir faire montre d'expertise culturelle et linguistique du professeur de langue.

VII : Conseils et recommandations aux futurs candidats des 1er et 2nd degrés:

Le jury encourage les candidats qui n'ont pas été validés à poursuivre leurs efforts et à s'engager dans une nouvelle année de préparation. Pour les accompagner dans cette dynamique, le jury les invite à suivre les recommandations suivantes :

Prendre l'attache de l'Inspection afin de l'informer du projet.

Saisir toutes les opportunités pour assister à des séances de DNL dans leur établissement ou auprès de collègues d'autres établissements.

Assister à des cours de langues vivantes afin de mieux percevoir les spécificités de l'enseignement des langues vivantes (approche actionnelle, entraînement aux activités langagières de réception et d'expression, gestion de la classe en langue vivante, injection du lexique, ancrage culturel, gestion de l'erreur, élaboration de la trace écrite ou orale, conception de l'évaluation).

Approfondir la réflexion pédagogique et didactique quant à l'articulation entre le cours de langue et le cours de DNL, travailler en étroite collaboration avec les professeurs de langues.

Faire comprendre et partager les Valeurs de la République dans la réflexion menée autour des projets de l'enseignement d'une DNL. Les cours de DNL permettent de développer l'altérité et la notion de point de vue chez les élèves. La mise en perspective du cours, en lien avec la culture du pays de la langue enseignée, permet à l'élève de se décentrer, de percevoir

et de comparer les points de vue sur un même sujet, et ainsi, de prendre conscience de sa propre identité. Le cours de DNL doit favoriser le vivre ensemble.

S'appuyer sur le projet d'établissement et le projet académique dans la réflexion menée sur l'enseignement d'une DNL.

S'exposer le plus fréquemment possible à des contenus en langue étrangère, via les stages proposés au Plan Académique de Formation, mais aussi au quotidien par une fréquentation assidue des médias étrangers, sans oublier les films, les séries, les professeurs de langues vivantes et les Assistantes de Langues Vivantes. Non seulement cette exposition permet de « garder le contact » avec le pays et la langue étrangère, mais elle vient nourrir les démarches pédagogiques individuelles.

Participer à des actions de formation.

Les futurs candidats sont invités à consulter le Plan Académique de Formation afin de s'informer sur les offres de formation spécifiques à la préparation de la certification DNL dans le premier et le second degrés.

S'informer et se documenter, en consultant les différentes ressources mises à disposition.

VIII : Rappel des textes règlementaires :

Texte fondateur

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Cirulaire n° 92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n° 33 du 3 septembre 1992.

La certification DNL complémentaire

Modalités de délivrance de la certification DNL complémentaire pour les enseignants des 1er et 2nd degrés

Note de service n°2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019

Réforme du bac 2021 : les SELO et DNL hors SELO

Mise en place des SELO et dispositifs DNL hors SELO dans le cadre de la réforme du lycée et du bac 2021

Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n° 3 du 17 janvier 2019, relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Note de service du 23 juillet 2020 publiée au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, relative à l'évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante à compter de la session 2021.

Baccalauréat professionnel

Indication « Section européenne » au baccalauréat professionnel

Arrêté du 21 août 2006 publié au BO n°34 du 21 septembre 2006

La DNL au collège

Organisation des enseignements - modification

Arrêté du 16 juin 2017 publié au B.O. n° 22 du 22 juin 2017, article 5.

IX : Ressources :

- **Ressources académiques :**

Portail académique de ressources DNL, Emile, dispositifs d'immersion ; 1^{er} et 2nd degrés :
<http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

Projet académique 2018 – 2021 :
<http://www.ac-amiens.fr/projet-academique.html>

Projet CARDIE de l'école et du collège SAGEBIEN, d'AMIENS portant sur l'immersion en langue anglaise et primé lors de la Journée Nationale de l'Innovation 2021 :
<https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/consultation-action/6282/nav-context?previousPage=search>

<https://www.ac-amiens.fr/2270-l-immersion-au-college-sagebien-a-amiens.html>

<https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/consultation-action/6282/nav-context?previousPage=search>

https://www.youtube.com/watch?v=skJyuyN_sVI

<https://www.youtube.com/watch?v=ba2w1kzT4zI>

https://youtu.be/v_VPqfVzIfY

- **Ressources nationales :**

Rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde », Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice générale de l'Éducation nationale et Alex Taylor, journaliste :
<https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/actualites/actualites/article/une-lecture-osser-dire-le-nouveau-monde.html>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée - Oser les langues vivantes étrangères :
<https://eduscol.education.fr/cid150069/guide-pour-enseignement-langue-vivante-etrangere.html>

Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Oser les langues vivantes étrangères à l'école :
<https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres.html>

Portail national des LV :
<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

La clé des langues :
<http://cle.ens-lyon.fr/cle>

Emilangues :
<http://www.emilangues.education.fr/>

CIEP :
<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>
Sites Eduscol disciplinaires concernant l'enseignement de la DNL :

Histoire – géographie :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-lhistoire-et-la-geographie-en-dnl.html>

Mathématiques :

<http://eduscol.education.fr/maths/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/disciplines-non-linguistiques-dnl.html>

Sciences de la Vie et de la Terre :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/ouverture-a-linternational/enseigner-en-dnl-discipline-non-linguistique.html>

Physique – Chimie :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-en-dnl-et-emile.html>

Conclusion :

Une fois encore, le jury constate l'intérêt manifeste des professeurs à préparer la certification et à se présenter à l'examen, en dépit des conditions sanitaires difficiles.

La crise sanitaire actuelle a, certes, interrompu pour un temps les mobilités avec les pays partenaires mais le lien est maintenu, notamment grâce aux outils numériques et au nombreux projets des professeurs. L'enthousiasme de ces derniers quant à l'enseignement de la DNL est clairement perceptible, pour le plus grand bénéfice des élèves.

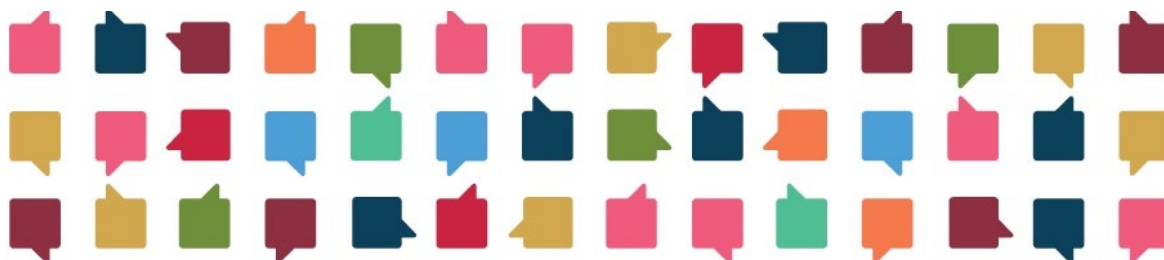
L'obtention de la certification DNL complémentaire ne peut être envisagée sans une préparation rigoureuse de l'épreuve.

Les ressources académiques proposées et les formations « se préparer à la certification DNL » proposées au Plan Académique de Formation et dans les différents Plans Départementaux pour le premier degré permettent indéniablement d'enrichir la réflexion des candidats et de les préparer à l'entretien.

La seule maîtrise de la langue vivante ne peut suffire à l'obtention de la certification. Les candidats doivent avoir réfléchi à la spécificité et à l'intérêt de l'enseignement d'une DNL, à l'articulation du cours de DNL avec le cours de Langue Vivante. Il ne s'agit pas de traduire un cours en Langue Vivante.

Un projet pédagogique réfléchi et élaboré en équipe et en lien avec les besoins des élèves et le projet de l'établissement témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification.

Enfin, lors de nos visites dans les établissements (écoles, collèges et lycées), nous constatons que des professeurs, pourtant dotés d'un bon niveau de langue et d'une réflexion pédagogique de qualité doutent encore de leurs compétences. Nous souhaitons les rassurer et les invitons vivement à s'inscrire aux formations proposées et à se présenter à l'examen afin que leurs compétences soient reconnues.





ACADÉMIE D'AMIENS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

